

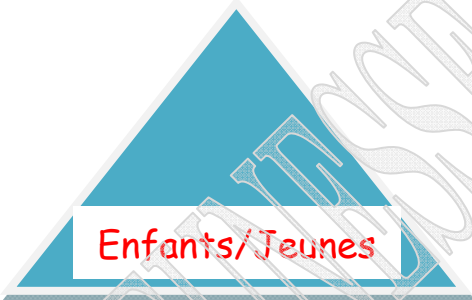
L'EDUCATION DE L'ENFANT ET DU JEUNE

On parlera plutôt **d'éducation**

Education Partagée dans l'espace

Sphère privée

Famille/Les parents



Sphère publique

Loisirs-Structures éducatives/
Animateurs, éducateurs, travailleurs sociaux...
(Lieu de socialisation, épanouissement...)

Ecole/Enseignants
(Lieu des apprentissages et de socialisation)

Education partagée dans le temps :

TEMPS PERISCOLAIRE
(avant/après l'école ; midi, mercredi a-m)

TEMPS EXTRASCOLAIRE

TEMPS SCOLAIRE





Education Partagée entre les dispositifs

Les dispositifs permettent d'améliorer les conditions d'accueil, d'encadrement des enfants et des jeunes dans le cadre d'une démarche éducative.

Ils occupent tous les espaces et le temps de l'enfant et du jeune.

Les dispositifs sont variés de part :

- leur nature,
- leurs objectifs,
- leur tranche d'âge,
- leur financement,
- leur calendrier



Avec la C.A.F :

Elle développe, dans le cadre de sa politique familiale, l'accueil des jeunes, les temps libres, le soutien à la fonction parentale.

Dans le cadre scolaire :

C.L.A.S (contrat local d'accompagnement à la scolarité) : public (1^{er} et 2nd degré des ZEP), partenariat avec parents, objectifs = éveil culturel et soutien scolaire ;

C.L.E.A (contrat locaux d'éducation artistique) : objectifs = favoriser l'accès à la culture des enfants et des jeunes, matière (musique et arts plastiques), projet sur 3 ou 5 ans ;

Classes à P.A.C (projets artistiques et culturels) : liaison avec projet d'école ou d'établissement, objectifs = développer la sensibilité artistique et l'ouverture culturelle à travers des productions concrètes et des réalisations, public = élèves zones rurales-de ZEP-lycées professionnels-centres d'apprentis ;

Contrat petite enfance : public = 0/6 ans, projet sur 3 ou 5 ans (co-financement avec commune), objectif= concilier vie familiale et professionnelle + éveil et socialisation de l'enfant (halte-garderie, crèches, ludothèques...);

Contrat Enfance-Jeunesse : aide aux communes (co-financiers) pour mettre en œuvre des activités de loisirs, public= 6/16 ans en dehors cadre scolaire, projet sur 3 ou 5 ans ;

Autres : V.V.V (ville-vie-vacances) : vacances scolaires-WE-soirées, objectif= prévention délinquance et insertion des jeunes en grande difficultés (activités culturelles, sportives, de loisirs, ...), public = pré-ados/ados ;

Coordination de l'ensemble des dispositifs autour du temps de l'enfant :

C.E.L (contrat éducatif local) : objectifs= épanouissement et intégration sociale de l'enfant, il coordonne des activités existantes pour leur donner de la cohérence (**projet éducatif local**), partenaires (Education Nationale, Culture, Ville, Jeunesse et Sports, sur 3 ans, public = scolaires de maternelle au collège (3/16 ans) ;

